

QU'EST-CE QUE LA TUBERCULOSE ?

- ▶ C'est une maladie infectieuse d'origine au Bacille de Koch.
- ▶ Elle peut toucher plusieurs organes.
- ▶ Elle est **contagieuse** si sa localisation est pulmonaire ou ORL.
- ▶ Ses symptômes : toux productive, fièvre, fatigue générale, amaigrissement.

C'est une maladie à déclaration obligatoire, prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale.

COMMENT LA DÉPISTER ?

En passant plusieurs examens :

- ▶ une radio des poumons,
- ▶ un test "IDR" à la tuberculine ou sanguin,
- ▶ une fibroscopie bronchique.

Y-A-T-IL ENCORE DES CAS DE TUBERCULOSE EN FRANCE ?

Il y a encore plus de 10 millions de nouveaux cas par an dans le monde, dont 1,8 million de cas mortels. **Chaque année, il y a plus de 4 000 cas recensés en France.**

Les régions les plus touchées sont l'Île de France, et la Guyane.

Restons vigilants !

mise à jour 08/2018 communication

COMMENT LA PRÉVENIR ?

1/ **Par le dépistage.**

2/ **Par la vaccination** : le BCG protège des formes graves de tuberculose.

La vaccination est obligatoire pour les professionnels de santé exposés.

Elle est fortement recommandée pour les enfants de 1 mois à 5 ans dans les populations à risque :

- ▶ Personnes en grande précarité,
- ▶ Enfants nés dans un pays à forte endémie,
- ▶ Enfants dont au moins l'un des parents est originaire de ces pays,
- ▶ Enfants résidants en Île de France ou en Guyane.

Lors de la vaccination, le médecin qui l'effectue doit remplir votre carnet de santé.

- ▶ Enfants qui effectuent des séjours longs (au moins 1 mois) dans ces pays,
- ▶ Enfants ayant des antécédents familiaux de tuberculose,

Le vaccin doit alors être précédé d'un test tuberculique.

OÙ RÉALISER LA VACCINATION ?

- ▶ CLAT le plus proche de votre domicile (voir liste au dos de ce dépliant).

EN PRATIQUE :

- ▶ Vous faites partie des populations à risques de tuberculose (voyage en pays de forte endémie, lieu de vie précaire..) et vous souhaitez être vacciné.
- ▶ Vous présentez des signes qui vous inquiètent et vous font penser à la tuberculose.
- ▶ Vous fréquentez et/ou vous avez rencontré quelqu'un qui a la tuberculose.

Adressez-vous à votre médecin traitant ou au CLAT le plus proche.

Des documents d'information sur la vaccination par le BCG sont disponibles sur le site internet de l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) ou sur le site www.sante.gouv.fr.

QU'EST-CE QU'UN CLAT ?

Les Centres de Lutte Anti-Tuberculeuse ont ouvert leurs portes en 2006.

Leur rôle est :

- ▶ d'effectuer et de coordonner le dépistage,
- ▶ de réaliser des enquêtes autour des cas de tuberculose,
- ▶ d'effectuer des dépistages ciblés auprès de populations exposées,
- ▶ d'informer sur la tuberculose,
- ▶ d'optimiser la couverture vaccinale par le BCG pour les populations à risque,
- ▶ de former les professionnels,
- ▶ de développer des partenariats indispensables.

A noter : Les dépistages sont réalisés gratuitement à toute personne sans couverture sociale qui se présente au CLAT.

LE CLAT DE BAGNOLS

- ▶ Dr Julien Crouzet, infectiologue
- ▶ Myriam Avit, infirmière

Les CLAT dans le Gard

Rendez-vous dans votre CLAT

04 66 68 43 11

du lundi au vendredi

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

CLAT du Gard - Nîmes

CHU Caremeau

Pl. du Professeur Robert Debré
30029 Nîmes

Deux antennes :

Bagnols sur Cèze

Centre Hospitalier de Bagnols
7, av. Alphonse Daudet
30205 Bagnols-sur-Cèze

Alès

Centre Hospitalier Alès Cévennes
811, av. du Dr Jean Goubert
30103 Alès

Centre Hospitalier de Bagnols-sur-Cèze
7 avenue Alphonse Daudet
BP 75163

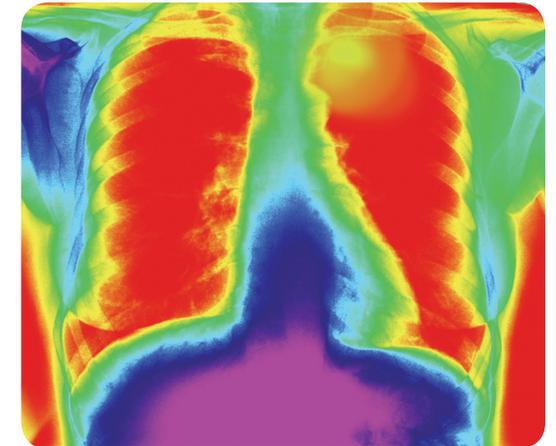
30205 Bagnols-sur-Cèze Cedex

www.ch-bagnolssurceze.fr



Centre Hospitalier
de BAGNOLS-SUR-CEZE

La Tuberculose,
ne l'oublions pas,
elle est encore là !



C.L.A.T.
Centre de Lutte
anti-tuberculose